

EMPLOIS, SALAIRES : STOP AUX AIDES PUBLIQUES SANS CONTREPARTIES !

Pétition pour des aides publiques responsables, écologiques et justes

Intervention CGT au Sénat



Scanne-moi!

Le 22 janvier 2025, la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale auditionnait les dirigeants d'Auchan et d'ArcelorMittal. **Deux entreprises qui suppriment des milliers d'emplois en dépit d'aides publiques conséquentes.**

Leurs réponses aux Représentants du Peuple : *"circulez, il n'y a rien à voir"*.

Pourtant, il y a tout à voir et tout à contrôler :

- En 2023, la Cour des Comptes évaluait le **soutien public aux entreprises à 203,2 milliards d'euros**.
- Depuis septembre 2023, la CGT recense plus de **300 plans de suppressions d'emplois**, un chiffre largement sous-estimé.
- En 2025, les actionnaires du CAC 40 toucheront **98,7 milliards d'euros de dividendes**, tandis que le chômage, la précarité et la pauvreté explosent.
- Les multinationales captent ces aides tout en **délocalisant notre savoir-faire industriel**.
- Entre 2021 et 2024, **le pouvoir d'achat des travailleurs a baissé de 4 %**, la reconnaissance des qualifications et des diplômes est ignorée.

Pendant ce temps, **des milliards d'euros** d'aides financent des projets que les actionnaires abandonnent. Exemple en Auvergne-Rhône-Alpes la plateforme chimique de Pont de Claix (38) :

- En 2017, a reçu 34 millions d'euros d'aides publiques pour moderniser son électrolyseur.
 - En 2025, VENCOREX veut fermer, sacrifiant emplois, souveraineté industrielle et transition écologique.
- Autres exemples de PSE : VALEO Saint Quentin Fallavier (38), NTN-SNR Annecy (74).

Cette gabegie doit cesser !

Exigeons une loi pour un contrôle démocratique des aides publiques

Toute entreprise recevant des aides publiques doit s'engager à :

- ❖ **Préserver l'emploi** en région et éviter tout licenciement économique.
- ❖ **Garantir** que les aides ne servent pas à enrichir les actionnaires et à **créer des emplois et à augmenter les salaires**.
- ❖ Geler les revenus des dirigeants tant que la situation économique ne s'améliore pas.

Cette loi doit aussi prévoir :

- ❖ **Un renforcement du rôle des CSE**, avec un droit de regard élargi sur l'utilisation des aides publiques en matière de stratégie, d'investissements, d'emplois et d'égalité professionnelle.
- ❖ **La création de Comités territoriaux** pour attribuer et suivre ces aides, avec la possibilité d'exiger leur remboursement en cas de non-respect sous 5 ans.
- ❖ **Le développement du droit syndical interprofessionnel** pour garantir transparence et responsabilité dans l'utilisation de l'argent public.

